

Séance du jeudi 27 février 2025

Membres en exercice : 15
Date de la convocation: 21/02/2025

Présents : 12
L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 15
Présents : Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance: Edith ESCOURROU
Représentés: Martial BESSIEUX, Anthony LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY

Excusés:

Absents:

Objet: Vote du compte financier unique M57 - DE_2025_976

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération numéro DE_2022_842 du 18 octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de HOMPS ;

Vu le CFU 2024 de la commune de HOMPS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Il est proposé au conseil municipal les comptes arrêtés comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		208 516.80 €		244 527.33 €		453 044.13 €
Opérations exercice	172 491.43 €	584 233.35 €	909 761.15 €	991 906.49 €	1 082 252.58 €	1 576 139.84 €

Total	172 491.43 €	792 750.15 €	909 761.15 €	1 236 433.82 €	1 182 239.99 €	1 635 284.12 €
Résultat de clôture		620 258.72 €		326 672.67 €		946 931.39 €
Restes à réaliser	554 918.31 €				554 918.31 €	
Total cumulé	554 918.31 €	620 258.72 €		326 672.67 €	554 918.31 €	946 931.39 €
Résultat définitif		65 340.41 €		326 672.67 €		392 013.08 €

Madame le maire s'étant retirée, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique COMBE, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes. La confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**